



Paris, le 26 septembre 2023

DECLARATION LIMINAIRE

Comité Social d'Administration de la PJJ

Madame la présidente, madame la directrice de la PJJ,

Nous sommes à un an de votre prise de fonction et nous ne voyons toujours pas les avancées de vos engagements pour la PJJ.

Tout d'abord, un mot sur l'éternel délabrement du dialogue social. Vous nous direz sûrement que les organisations syndicales n'ont pas siégé pendant plusieurs mois, mais le contexte social ne pouvait pas nous permettre de faire comme si tout allait bien. Alors que la bataille sur le projet de réforme des retraites a été balayée par le processus antidémocratique du 49.3, vous poursuivez dans le même état d'esprit avec un dialogue social de façade, où tout est déjà joué d'avance.

Pour preuve, vous nous proposez une audience de rentrée d'une durée plus que limitée, après plusieurs mois sans réelle entrevue, alors que le contexte social est toujours aussi sensible et que la mort de Nahel a enflammé la France. D'ailleurs, sur ce sujet nous sommes toujours dans l'attente des éléments chiffrés que nous vous avons demandés en juillet.

Quel est aussi l'intérêt d'aborder un sujet déjà débattu à l'occasion du CSA de ce jour, pour lequel nous n'avons pas été associés et sans même pouvoir l'amender, puisqu'il ne nous est présenté que pour information. De même, la revalorisation des grilles du corps des directeurs de service va être traitée en CSA ministériel le 4 octobre prochain, sans aucune discussion préalable avec les organisations syndicales de la PJJ. En ce qui concerne la filière administrative, pourquoi la discussion ne s'engage-t-elle pas de façon collective avec toutes les organisations syndicales représentatives ?

Malheureusement, il s'agit d'une habitude et le dialogue social est souvent relégué à la sous-direction des ressources humaines et des relations sociales. Mais madame la directrice, lorsque **la CGT PJJ** demande à vous parler, c'est bien parce que nous attendons des arbitrages politiques sur des sujets précis.

D'autant plus, qu'au regard de la durée de la prise de poste de la dernière SDRHRS, nous n'avons pas grand-chose à en attendre. Encore un bel exemple de considération du ministère pour la PJJ !

CGT PJJ - case 500 - 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex - Tél. : 06.33.33.02.50

E-mail : national@cgtpjj.fr – Site internet : <http://www.cgtpjj.org> – Facebook : CGT PJJ

Enfin, nous attendons de notre direction qu'elle porte les intérêts de ses agents mais aussi de ses représentants. Pourquoi après presque 10 mois, les moyens et droits des élus ne sont toujours pas réglés et surtout opérationnels ?

Sur le PLF 2024, pas davantage de consultation ! Malgré nos alertes, la DPJJ est toujours à la traîne. Alors que vous nous aviez assuré travailler en collaboration avec le secrétariat général, dans les faits, nous n'en voyons toujours pas les conséquences. Pour illustration, le ministère vient d'annoncer des mesures rétroactives en matière indemnitaire pour certains corps communs, alors même que vos services nous soutiennent que cette rétroactivité n'est pas possible pour les corps spécifiques. Pourquoi le secrétariat général parvient à mettre oeuvre ces rattrapages alors que pour la DPJJ cela semble impossible ? Et vous parlez d'attractivité !

Que fait la DPJJ pour ses corps communs, grands oubliés de toutes mesures salariales et indemnitaires ? Après l'exclusion du Ségur et une revalorisation insultante des grilles, les corps communs se voient appliquer une proratisation du CIA. Ces agents, qui ont souvent les plus bas salaires et qui sont touchés de plein fouet par l'inflation, ont aussi besoin d'être reconnus à leur juste valeur.

Si la revalorisation des grilles du corps des directeurs de service est bienvenue, elle doit maintenant permettre de revaloriser toutes les autres grilles salariales sans délai.

S'agissant de la charge et des conditions de travail, si une audience est à venir sur le sujet, nous regrettons d'avoir été tenus à l'écart de toute discussion et information sur la réévaluation des normes de travail. Madame la directrice, nous vous l'avons déjà signifié, le CJPM et le bloc peines ont modifié les pratiques et cette réévaluation est indispensable pour continuer à mettre du sens dans les missions et pour des prises en charge de qualité.

Et sur l'ordre du jour de ce CSA, même constat !

La restructuration du STEMOI-HD de Charleville Mézières ne constitue qu'une simple formalité d'enregistrement car le service est déjà effectif et les mobilités ont déjà eu lieu. Seul manque l'arrêté de création pour officialiser les choses. Si nous étions opposés au projet, au final, vous n'hésiteriez pas à passer en force.

Pourtant, il y aurait de quoi dire. Les restructurations dérogatoires se multiplient mais ne se ressemblent pas. En revanche, ce qui ne change pas, c'est la manière avec laquelle l'administration centrale traite cette question. L'exception deviendrait-elle la règle? Auquel cas, il faudrait penser à revoir toute la nomenclature des services de la PJJ.

Si une fois de plus, la territorialisation peut avoir du sens, des questions restent sans réponses. A savoir l'IFSE des agents redéployés et de la direction, la question de la localisation des unités, l'effectivité des astreintes... A cela s'ajoute la disparition du seul hébergement collectif public sur le territoire, qui ne trouve de réponse que dans le transfert au secteur associatif habilité de cette mission. D'autres alternatives ne seraient-elles pas possibles? De plus, les agents sont toujours dans l'attente des conclusions des suites administratives et judiciaires apportées aux difficultés rencontrées, sur les raisons qui ont amené à la fermeture de l'UEHC.

Et cerise sur le gâteau, le PSN 2023/2027 ! Un plan sans réelles ambitions, cultivant le flou et l'approximation. Du jargon bureaucratique constitué de mots valises, sans aucun lien avec la réalité de terrain. Alors que le terme « évaluation » ressort 48 fois, nous ne pouvons que regretter l'absence totale de bilan du précédent plan. La DPJJ ne semble pas s'imposer ses propres recommandations.

Pire, des axes qui marquent une dérive managériale d'un autre temps. Le terme « contrôle » apparaît 18 fois, alors que le mot « agent » ne trouve de place qu'à trois reprises.

Madame la directrice, au regard de tout cela, pouvez-vous nous rassurer, ainsi que vos agents, sur la pérennité et l'utilité de la PJJ à être gérée par une direction autonome au sein du ministère de la Justice ?